

HOMO SAPIENS INFORMATICUS chronique de Gilles Dowek

Manifester sans lever le petit doigt

Avec la pétition électronique, les citoyens disposent d'un outil puissant pour exprimer leur opinion. Les gouvernements devront apprendre à en tenir compte.



Pour montrer qu'ils étaient nombreux à soutenir une cause, les citoyens, au XX^e siècle, avaient deux protocoles à leur disposition : les manifestations et les pétitions. Ces moyens d'expression étaient l'un et l'autre très coûteux en énergie. Communiquer un seul bit d'information, au cours d'une manifestation, demandait souvent de marcher plusieurs kilomètres en s'époumonant à crier des slogans qui, du fait de leur répétitivité, ne véhiculaient en eux-mêmes presque aucune information. Une pétition nécessitait certes moins d'énergie de la part de ses signataires, mais non de la part de ses organisateurs, qui devaient souvent solliciter individuellement des milliers de personnes pour obtenir quelques centaines de signatures.

Outre leur coût élevé, ces protocoles introduisaient une discrimination géographique. Les habitants des zones rurales, par exemple, étaient moins sollicités pour signer des pétitions que ceux des zones urbaines et ils étaient contraints de voyager, parfois loin de chez eux, quand ils voulaient manifester.

La baisse des coûts de communication, amorcée avec le développement du réseau Internet à la fin des années 1960 et du Web au début des années 1990, a bouleversé nos façons d'échanger des idées. Elle a aussi transformé les actions militantes. Les modifications les plus visibles ont été la diffusion d'informations par le courrier électronique, les sites web, les blogs, les microblogs, les réseaux sociaux... Ces moyens de faire circuler les idées ont

été utilisés d'abord par les organisations politiques qui avaient le plus faible accès à la presse traditionnelle, puis ils se sont généralisés à toutes les organisations politiques. Cependant, ces différents protocoles véhiculent presque exclusivement de l'information en provenance de ces organisations vers les citoyens. La communication est à sens unique.

Une transformation, peut-être plus importante parce qu'elle permet de véhiculer de l'information non pas en direction mais en provenance des citoyens, a été la

Les rares consultations publiques organisées avant le vote d'une loi ont encore des impacts minimes

possibilité de signer des pétitions en ligne, c'est-à-dire de signifier son soutien à une cause d'un simple clic, en déplaçant son pouce de quelques millimètres sur l'écran de son téléphone.

Parce qu'elles accroissent la possibilité pour les citoyens de s'exprimer, ces pétitions en ligne rassemblent souvent des foules gigantesques. Ainsi, il y a quelques mois, une pétition de soutien à une femme homosexuelle nigériane, réfugiée au Royaume-Uni et menacée d'expulsion, a rassemblé 244 357 signatures, ce qui pour une telle cause est astronomique. À la suite de cette pétition, les autorités britanniques ont fini par accorder l'asile à cette femme.

Même si l'attitude des autorités britanniques a été remarquable dans ce cas, il n'est pas certain que les gouvernements et les assemblées législatives aient complètement pris la mesure de cette transformation des protocoles qui leur permettent d'échanger de l'information avec les citoyens qu'ils représentent.

Ainsi, les rares consultations publiques organisées avant le vote d'une loi ont encore des impacts minimes sur le texte de ces lois. De plus, une manifestation de quelques dizaines de milliers de personnes, surtout si elles démontent ou endommagent des installations publiques, déstabilise davantage un gouvernement qu'une pétition en ligne qui rassemble des centaines de milliers de signatures.

Toutefois, les choses vont peut-être changer : les différentes mesures de restriction des libertés publiques, qui se sont succédé depuis la fin du XX^e siècle, aboutissent aujourd'hui à une restriction du droit de manifestation, comme nous l'avons vu à Paris pendant la COP21 et la mise en place de l'état d'urgence. De même que les grèves des postes ont pu favoriser le développement du courrier électronique ou de la télécopie, il est probable que ces mesures propulsent l'action militante vers le Web, notamment vers les pétitions en ligne, que les gouvernements auront bien plus de mal à interdire et qu'ils devront mieux prendre en compte.

Gilles DOWEK est chercheur chez Inria et membre du conseil scientifique de la Société informatique de France.

CABINET DE CURIOSITÉS SOCIOLOGIQUES par Gérald Bronner



Tu ne spoileras point !

Les conditions drastiques imposées aux critiques de cinéma pour assister à l'avant-première de Star Wars ? illustrent l'importance grandissante de la fiction dans nos sociétés.

La sortie du dernier épisode de *Star Wars* a suscité une telle masse de commentaires qu'il est vain d'espérer dire quoi que ce soit d'original sur le sujet. Pourtant, un détail a attiré mon attention et me paraît être passé relativement inaperçu. Sa trivialité nous a sans doute empêchés de le voir pour ce qu'il est : un symptôme fondamental de l'époque et peut-être de notre destin collectif.

Un jour avant la sortie du *blockbuster*, le quotidien *Le Monde* a fait savoir qu'il n'en publierait pas de critique. Pourquoi ? Parce que la firme Disney, qui détient à présent les droits d'exploitation du *space opera* imaginé par George Lucas, a posé des conditions d'accès à l'avant-première qui ont paru inacceptables au journal. De toutes ces conditions, la plus gênante et la plus révélatrice était celle-ci : « Je reconnais que toute révélation de ma part concernant ce film à des personnes n'ayant pas assisté à la projection constituerait un préjudice donnant lieu à réparation. »

Cette clause est en effet intimidante pour toute personne souhaitant écrire une critique du film. Au-delà, elle constitue le fait de « spoiler » (issu de l'ancien français *espoillier*, ce terme signifie révéler les éléments d'une histoire et aboutir ainsi à gâcher le plaisir de celui qui ne la connaissait pas) en une activité passible d'une action devant les tribunaux !

C'est là une curiosité sociologique qui montre combien la narration fictionnelle a pris de l'importance dans nos vies. Que l'on y songe un instant : combien de temps passons-nous à savourer des histoires que

nous savons fausses – films, romans, pièces de théâtre, séries télévisées, jeux vidéo, etc. ?

En quelques siècles, le temps moyen que les humains consacrent à la fiction a progressé de façon vertigineuse, pour deux raisons. La première est l'énorme augmentation de la productivité du travail et de l'espérance de vie. Il en résulte globalement un temps de cerveau disponible de plus en plus important lui aussi.



LA FICTION OCCUPANT une place croissante, la protection des œuvres et des profits associés va jusqu'à l'excès.

La deuxième raison est que nous avons une appétence naturelle pour la fiction, qui constitue une nourriture presque vitale pour notre cerveau. C'est du moins ainsi qu'on peut lire les contributions des neurosciences sur la question.

Par exemple, l'Américain Jonathan Gottschall, à la croisée de la littérature et de la théorie de l'évolution, nous dépeint comme des « animaux narratifs » et considère la fiction comme un élément aussi important pour l'homme que l'eau pour

le poisson. Le neuroscientifique Michael Gazzaniga, de l'université de Californie à Santa Barbara, ne dit pas autre chose dans son dernier ouvrage *Tales from Both Sides of the Brain*, en décrivant comment notre cerveau s'abandonne compulsivement à une narration perpétuelle de son environnement.

Cette passion naturelle pour la fiction ne nous permet pas seulement de lire le monde, mais aussi de comprendre autrui. Pour l'animal éminemment social que nous sommes, c'est fondamental. Comme l'explique Lisa Zunshine, de l'université du Kentucky, qui elle aussi s'intéresse à la littérature en cognicienne, notre appétence pour le récit est un fruit de l'évolution car il nous « entraîne » à comprendre les intentions d'autrui.

Il ne faudra donc pas s'étonner si la condamnation de la privation de ce plaisir narratif inspire un onzième commandement. Avec *Star Wars*, c'est la première fois qu'au-delà des insultes, le spoiler se voit menacé juridiquement. La libération du temps de cerveau disponible n'en étant peut-être qu'à ses débuts, qui sait si nous n'allons pas entrer dans un paradis cauchemardesque où les hommes, affranchis en partie de la contrainte du travail, préféreront, à l'exploration du monde réel par la science, celui de mondes virtuels par le divertissement ? Qui peut dire alors si le crime de spoilage ne finira pas par valoir de la prison ferme ? ■

Gérald BRONNER est professeur de sociologie à l'université Paris-Diderot.